



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Répression en Algérie

Question écrite n° 2813

Texte de la question

M. Éric Coquerel alerte Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la répression et la situation des prisonniers politiques en Algérie. Depuis 2019, l'Algérie vit le « Hirak », ce vaste mouvement populaire appelant à la démocratisation du pays. Depuis 2021, la répression s'est étendue, le gouvernement algérien souhaitant mettre fin aux manifestations. Militants politiques, militants des droits humains, journalistes, simples citoyens s'exprimant sur les réseaux sociaux : la répression frappe durement et va en s'intensifiant depuis plusieurs mois. Les autorités algériennes jouent sur les reports de la programmation des procès, ainsi que sur l'usage intensif de la détention préventive prolongée. Ces deux mécanismes leur permettent de maintenir en prison des centaines de détenus d'opinion. De 300 à 350 personnes selon les chiffres des ONG seraient ainsi actuellement sous les barreaux. En bref, les autorités « utilisent la loi comme une arme pour museler leurs détracteurs », comme l'a déclaré Amna Guellali, directrice adjointe d'Amnesty international pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Certains prisonniers ont même lancé des grèves de la faim, dans l'espoir d'attirer l'attention sur leur sort. Manifestement ce sujet ne fut pas évoqué par le Président de la République ou par Mme la Première ministre, quand ils se rendirent à Alger. En mars 2022, Mme Michelle Bachelet, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, a demandé à l'Algérie de « changer de cap » pour « garantir le droit de son peuple à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique ». Et Amnesty demande « la libération de tous les militants et militantes et défenseurs et défenseurs des droits humains pacifiques en Algérie ». Il lui demande si le Gouvernement peut tenir la même position.

Texte de la réponse

La France est attentive au respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales partout dans le monde, et notamment au respect de la liberté d'opinion et d'expression, telle qu'énoncée à l'article 19 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. La France entretient un dialogue régulier et étroit avec les autorités algériennes à tous les niveaux, à Paris comme à Alger ou au sein des instances multilatérales. Elle aborde, dans ce cadre, le respect des libertés fondamentales, dans le respect de la souveraineté de l'Algérie. La France continuera à suivre l'évolution de la situation avec la plus grande attention et continuera, en concertation avec ses partenaires européens, d'entretenir un dialogue étroit sur ces questions avec les autorités algériennes.

Données clés

Auteur : [M. Éric Coquerel](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2813

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er novembre 2022](#), page 4997

Réponse publiée au JO le : [6 décembre 2022](#), page 6066